



Base de calcul pour travail à 80%

Par **Nath45**, le **30/04/2014** à **14:37**

Bonjour,

Mon contrat de travail est de 35h et je réalise 37h. Les 2h en plus sont prises sous forme de RTT.

Je vais reprendre le travail à 80% à la suite de la naissance de mon enfant.

Le 80% se calcul sur 35h ou 37h?

Merci

Par **P.M.**, le **30/04/2014** à **17:00**

Bonjour,

Ce serait éventuellement à préciser dans l'avenant de mise en oeuvre du congé parental en fonction de l'Accord RTT mais je doute que les jours de repos soient dans ce cadre...